Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 18 Doulkaada 1444
7 Juin 2023

N° 68

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1446**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1446**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1447**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1453**
Homologation de résolutions **1453**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1455**
Avis aux créanciers **1459**
Convocations
Sociétés anonymes **1459**
Autres sociétés **1465**
Actes Administratifs
Avis au public **1465**
Divers
Avis au public **1465**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Citoyenne

Dénomination de la Société : Société Citoyenne Industrielle de Ponçage de Pierre et Polissage de Marbre

Type de la Société : Industrielle

Capital de la Société susceptible à souscrire : 10.000 dinars

Siège social : Ababsia Djebel numéro 2 Délégation Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa.

Objet de la Société :

Durée programmée de la Société : 99 ans

Date de dépôt des statuts au Tribunal de Première Instance de Gafsa : 24 Mars 2023 sous numéro 3368.

Domaine juridique : création de 50 actions son équivalent 10.000, payable immédiatement, et réparties à ceux qui voulaient participer, suivant la règle une action pour chaque personne suivant les dispositions de l'article 6 des dispositions générales du premier chapitre du décret-loi présidentiel numéro 15 de l'année 2022 du 20 Mars 2022, relatif aux sociétés citoyennes, en cas de dépassement du nombre déterminé, sera communiqué par Huissier de Justice et ajout de nouvelles actions au capital de la société.

- L'assemblée générale constitutive sera tenue durant le mois de juin 2023, au siège de la société sis à :

Ababsia Djebel numéro 2 Sidi Aich.

Les fondateurs :

- Ammar Chokri : demeurant à Ababsia Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 96386183.

- Ammar Ben Zarouani : demeurant à Ababsia Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 24891686.

- Tahar Chokri : demeurant à Ababsia Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 99815574

- Noureddine ben Younes Chokri : demeurant à Ababsia Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 28246417

- Adlani ben Abdessalem : demeurant à Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 97028069

- Aymen ben Ammar Chokri : demeurant à Ababsia Sidi Aich Gouvernorat de Gafsa 97455665

2023R01203SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Dépôt des documents financiers

Relatifs à l'exercice 2022

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION "S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1137456R

MF : 1137456R P M 000

C.N.S.S. : 0032030612

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2023 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - Tunis le 17 avril 2023 sous le n°23702865 - Quittance n°M055094, des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et des rapports des Commissaires aux comptes ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 30 mai 2023 sous le n°2023122538.

2023R01474SANB2

Société des Boissons de Tunisie

Société anonyme

Au capital social de 15 350.000 DT

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le vendredi 12 Mai 2023 au bureau de la société à Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 15 Mai 2023 sous le n°23702225 quittance n°M043998, dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises du tribunal de 1ère instance de Médenine le 29/5/2023 sous le n°2023121948, il a été approuvé à l'unanimité ce qui suit :

- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2022.

- Les états financiers de l'exercice 2022.

- Les opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- De donner quitus entier aux membres du conseil d'administration.

- La proposition du conseil relatif à l'affectation des bénéfices.

- Les états financiers consolidés du groupe Société des Boissons de Tunisie relatifs à l'exercice 2022.

- Le renouvellement des membres du conseil d'administration pour la période de 3 ans (2023 - 2024 - 2025) et qui sont :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunis - Tunis.

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique - Tunis.

- La Société Innovation Packaging Technologies - Médenine

- La Société d'emballage en aluminium et boissons gazeuses - Tunis

- Monsieur Romdhane Rahli - Midoun Djerba.

- Monsieur Hamdene Labbassi - Midoun Djerba.

- La Société Tunisienne des boissons de l'ouest Kasserine.

2023X00751SANB2

Clôture de la liquidation

Société d'Elevage de Tabarka SOCELTA

S.A en liquidation (capital : 3.000.000 dinars)

Identifiant unique : 006076 Y

c/o BANQUE NATIONALE AGRICOLE Avenue Mohamed V. Tunis

Suivant P.V de l'assemblée générale liquidative des actionnaires tenue le 8/02/2023 enregistré à la recette des finances «rue Nelson Mandela» le 20/02/2023 sous le n°23800725 reçu n°12523 et déposé au R.N.E le 01/6/2023 sous le n°2023123245, le liquidateur informe la clôture de la liquidation : de la Société.

2023401438SANB2

BEST INVEST

Intermédiaire en Bource Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social : 1 000 000 DT

M.F : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société BEST-INVEST du 30 Mars 2023 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis le 31 Mars 2023 sous le n°23801923 quittance n°M36829 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 13 Avril 2023 sous le n°202399497.

Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de monsieur Abdallah Day en tant que Président Directeur Général de la société BEST -INVEST pour les exercices 2023-2024-2025.

2023401460SANB2

BEST INVEST

Intermédiaire en Bource Agrément n°42/96 du 19/7/1996

S.A au capital social 1 000 000 DT

M.F : 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 30 Mars 2023 à 16 heures au siège de la société BEST-INVEST, 45 Rue du japon enregistré le 3 Avril 2023 à la recette des finances - Montplaisir, sous le n°23801961 quittance n°M37766, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 17 Avril 2023 sous le n°2023100196.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Approbation des conventions règlementées.

3. Quitus aux administrateurs.

4. Affectation du résultat.

5. Nomination des administrateurs : Messieurs Abdallah Day, Mahfoudh Barouni et Mohamed Ouniche pour les exercices 2023-2024-2025.

6. Nomination de Monsieur Adel Rekik, commissaire aux comptes membre de l'ordre des experts comptables pour les années 2023-2024-2025.

2023401461SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de la société et Nomination d'un liquidateur

SOCIETE ESPACE ET CREATION BATIMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10 000 DT

MF : 0862260N/A/M/000

Selon procès-verbal extraordinaire en date du 23/12/2020, enregistré à la recette des finances de Sfax sous le numéro 21000015 le 5/01/2021, quittance n°M000342, il a été écrit par les deux notaires Houda Laroussi et Fatma Chtourou, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 25/8/2022 quittance n°202269401, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Akrimi Anis liquidateur de la société et de fixer l'adresse de correspondance «Centre Molka Bloc C, Bureau n°5 - Manar 2».

2023401441SRLB2

Société BABY BEAR

S.A.R.L - en cours de liquidation

Capital : 1.000 DT

Siège social : 01 Rue Abdealaziz Ba Wendi, 2080 Ariana Tunis

Identifiant Unique : 1715119W

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BABY BEAR qui s'est tenue le vendredi 31 mars 2023 à 10 Heures au siège social de la société, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 19 avril 2023 sous le n°23502524, quittance n°M046493, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 27/4/2023 sous le n°2023102583, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation de la liquidation de la société.

2. Pouvoirs pour formalités.

2023401448SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté le 26/5/2023, enregistré à la recette des finances Kabbaria la même journée (enregistrement Numéro : 23201124 - Quittance : M037013). Madame Amel Yahyaoui, a vendu le fonds de commerce (Activité commerce d'épices et Salaisons) sis à la Rue 11024 n°01 - Ibn Sina-Ouerdia - Tunis) à Madame Fatma Bouabidi.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est parue au journal Achourouk le 01/6/2023.

2023T00586FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 30/5/2023 quittance 72715 enregistrement n°23203391, la société ARCHITECTA en la personne de son représentant légal son identifiant unique 1123295V a vendu à la société «The Blue Village» son identifiant unique D/1810916, le fonds de commerce sis à l'avenue 14 janvier à Sidi Bou Said avec tous les éléments moraux et matériels. Les oppositions se feront entre les mains du rédacteur de l'acte

Me. Mohamed Aboulbeba Masmoudi sis au 5, rue Ibn Roched Bureau 24 Tunis 1001 dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien en date du 02/6/2023.

2023T00588FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 30/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 30/5/2023 quittance n°M036492 et n° d'enregistrement 23203879 monsieur Heni Brik a vendu à l'acheteur Noureddine Jeljli la moitié des droits du fonds de commerce exploité au 2 locaux commerciaux sises cité Essaada Sidi Fredj Beja sud avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion cette annonce sera publiée dans le journal quotidien le 3 juin 2023.

2023T00589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'avenue Taeib Elmhiri Nabeul (Reçu M054299, n° d'enregistrement 23202813), Madame Sabrine Chemkhi n° CIN 11967371 a vendu à Madame Wassila Lajili n° CIN 00702189, le fonds de commerce sis à 62 rue sidi Slimane Kawnia Nabeul, exploité à usage vente des vêtements en détails.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'avocat maître Trabelsi Wafa sis au 96 rue Radhia Haded Tunis pendant 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» le 01/6/2023.

2023T00592FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp daté du 11-5-2023 et enregistré à la recette des finances Ksar Said Tunis en date du 31-5-2023 sous le n°23202189 quittance n°M038646, la société Mohamed Youssef SARL enregistré à la RNE sous le n°1431436F en la personne de son représentant légal, à madame Samira bent Hédi ben Hammouda Ben Slama veuve Miloud Zitoun, l'ensemble du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue dialogue des civilisations cité Ettahrir Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un magasin de vente de volaille et dérivés.

Les oppositions seront déposées auprès de l'acquéreur à l'adresse du magasin sis à l'avenue dialogue des civilisations cité Ettahrir Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette vente a fait l'objet de publication au quotidien «Achourouk» le 4 juin 2023.

2023T00593FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 24/5/2023 sous le numéro 23202735 reçu n°M053113 Mr Mohamed Mbarek nom commercial «Sté M'barek de viandes» matricule unique n°A1621908A, a vendu à Mr Jaouher Miraoui, la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à l'avenue 02 Mars 1934 Sidi Achour Nabeul exploité comme magasin de vente en détails de la viande et dérivés.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du vendeur demeurant à l'avenue 02 mars 1934 Sidi Achour Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 26/5/2023.

2023T00594FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié établi par Maître Fayza Douiri Trabelsi Notaire auprès de l'Arrondissement judiciaire de la cour d'Appel de Tunis en date du 17/02/2023, enregistré à la Recette des Finances Avenue Bab Bnet Tunis le 31/3/2023, quittance n°M016048.

Monsieur Taoufik Ben Bouzid Ben Ali Saidi a fait donation au profit de son fils Khaled Ben Taoufik Ben Bouzid Saidi de la totalité du fonds de commerce exercé dans le local situé au 49 Rue du Pacha Tunis.

Toute probable opposition doit être adressée au «49 Rue du Pacha Tunis» et ce dans le délai de 20 jours au plus tard de l'insertion de la Présente Publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal : Le Quotidien du 16/5/2023.

2023T00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'el Mourouj le 12/5/2023 sous le n° 23202455, Quittance n°M042876 Mr Lotfi Aouini titulaire de la CIN n°07139839 a vendu pour Mr Hamza Saad titulaire de la CIN n°09938695 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de fruits secs (HAMAS - حماص) non Inscrit situé au 251 Avenue Enasser el Mourouj 4 Ben Arous.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur Hamza Saad au 251 Avenue Enasser el Mourouj 4 Ben Arous, cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/5/2023.

2023R01406FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 26/5/2023 enregistré à la recette des finances de Sejnen le 29/5/2023 quittance n°M011406 enregistrement n°23200340 Mr Ahmed ben Youssef Hkiri titulaire de la CIN n°01574528 a vendu un fonds de commerce d'une librairie avec vente du tabac avec ses éléments matériels et moraux, sis à l'avenue de la Liberté Sejnen Bizerte à Mr Ahmed ben Ali Saidani titulaire de la CIN n°11372275.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce avenue de la liberté SEJNEN BIZERTE dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 31 mai 2023.

2023R01429FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariale du 13/3/2021 rédigé par Le Notaire maitre Najem Edin Zayani et son accesseur Mourad Hamdi enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 23/3/2021 quittance n°M015597 Mr Fathi Ben Hedi Ben Mohamed Zouiouich donne à son fils Fares Ben Fathi Ben Hedi Zouiouich la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Buvette sis à l'avenue Habib Bourguiba Ezzahra.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/6/2023.

2023R01431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Khezam Jalila avocate à la cour de cassation, enregistré à la Recette des finances du Lac le 26/5/2023 Folio 23204288 Case M059680.

Monsieur Bilel Gharbi a vendu à Madame Hedia Khabouchi la totalité du fonds de commerce dont l'objet est salon de thé sis au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue du Lac Victoria les Berges du Lac 1053 Tunis.

Toutes les oppositions doivent être faites au montant de cinquante milles dinars entre les mains du maître Khezam Jalila à son cabinet sis à rue 10136 n°2 cité Ettadhamen Ariana et ce dans les délais de 20 jours à partir de la date de parution du présent au jort.

Cet avis a été publié au journal le quotidien le 31 Mai 2023.

2023R01432FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation de fonds de commerce par acte d'huissier notaire du 20/5/2023 les nommés suivants : 01/ Ali Ben Najeh Ben Beji Berkaoui CIN n°03518085, 2/ Miloud Ben Najeh Ben Beji Berkaoui CIN n°03521944, 3/ Beji Ben Najeh Berkaoui CIN n°03575936, 4/ Emna Bent Najeh Berkaoui CIN n°06536971, 5/ Saida Bent Najeh Berkaoui CIN n°06535258, 6/ Zohra Bent Salem Souii Ep Mohamed Najeh Berkaoui CIN n°03502073, 7/ Mabrouka Bent Najeh Ben Beji Berkaoui CIN n°03502072.

Ont cédé toutes leurs parts sociales à Monsieur Nouredine Ben Najeh Ben Beji Berkaoui CIN n°03598435 tout le fonds de commerce concernant "Café de la Poste" sis à l'Avenue Habib Bourguiba Tataouine immatricule fiscal n°255716T

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte l'huissier notaire Maître Fatma Berkaoui carte n°006538206 à son bureau sis à l'avenue Habib Mestaoui Tataouine dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk le mercredi 31 Mai 2023.

2023R01434FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé par l'avocat à Jendouba maître Mersni Boubaker légalisé le 11/4/2023 et enregistré à la recette des finances de Ain Drahem le 10/5/2023 n° de reçu Mo10982 sous le n° d'enregistrement 23200231 Maalmi Fathi titulaire de la carte d'identité nationale n°02566529 cède à Ghnimi Manel titulaire de la carte d'identité nationale n°07917169 la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels dans le local sis à la rue des Martyrs Ain Drahem.

Toutes les oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires à l'adresse de l'acheteur Ghnimi Manel à la rue de 2 Mars Ain Dranem Jendouba dans les 20 jours de la publication de cette annonce qui a été aussi publiée au journal Echourouk de 23/5/2023.

2023R01436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 23 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances Sidi Hessine Tunis le 23/5/2023 (Reçu n°M053490 enregistrement n°23201799) la Société Ben Jamie Frère SURL son Gérant Monsieur Rafik Ben Seide Ben Issa Ben JAMIE (C.I.N n°00712227) - IU : 0500455M a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Imed Ben Salem Ben Sadek ZAIERI (C.I.N n°04708236) exploité «toutes les activités commerciales «Situé au n°50 Rue 4850 Sidi Hessine Sijoumi Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce situé au n°50 Rue 4850 Sidi Hessine Sijoumi Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk datés le 30/5/2023.

2023R01448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances La Goulette, Tunis le 30/5/2023 (Reçu n°M065892 enregistrement n°23203987). Madame Khawfer Bent Mohamed Hédi Salah (C.I.N n°07322424) épouse Rached Ben AYAD a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Fatma Bent Al Hessine Ben Ahmed JEBNIANI (C.I.N n°00510867) épouse Ridha Trabelssi exploité "Salon de THE" situé au local F, Rez-de-chaussée Immeuble N°04 Avenue Habib Bourguiba, Ain Zaghouan 2046 - Tunis, le Nom Commercial (TEA TIME)- RNE; 1301352 E - avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées au Bureau de Maître Touifik Ben Waghrem Avocat auprès à la cour de cassation sis Immeuble ZAYTOUNA Bloc «B» 96 Avenue de la Liberté et 39 Rue Colonia 1002, Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Assahafa datés du 02/6/2023.

2023R01449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni le 22/5/2023 de quittance n°M019625 enregistrement n°23200646, Mr Zied Tkari son matricule fiscal n°000MA152721/K a vendu à Mr Faker Chbeb Tkari tout le fonds de commerce sis à l'avenue de l'environnement Ksibet Medioni, avec tous ses éléments corporels et Incorporels dont l'activité est la fabrication de la marbrerie.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au Cabinet Maître Taha Labidi Avocat à la cassation son M.F. 869149/A/P/000/W immeuble Soprillam rue des jasmins Sousse, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue respectivement aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3 Juin 2023.

2023S00677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksibet Mediouni le 22/5/2023 de quittance n°M019628 enregistrement n°23200647, Mr Zied Tkari son matricule fiscal n° 000MA152721/K a vendu à Mr Faker Chbeb Tkari tout le fonds de commerce sis à l'avenue de l'environnement Ksibet Medioni, avec tous ses éléments corporels et Incorporels dont l'activité est la fabrication de la marbrerie.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au Cabinet Maître Taha Labidi Avocat à la cassation son M.F. 869149/A/P/000/W immeuble Soprillam rue des jasmins Sousse, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est apparue respectivement aux journaux Achourouk et le Quotidien le 3 Juin 2023.

2023S00678FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 19/3/2019 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 26/3/2019 numéro de quittance M010677 et sous numéro d'enregistrement 19200384, la société «GUERBEJ DE BATIMENT ET EQUIPEMENT» a cédé à la société «SOCIETE COMMERCIALE DU SAHEL, la totalité d'un fonds de commerce ayant pour activité «le commerce des matériaux de construction» sis à l'avenue Habib Bourguiba Zaouit Sousse. Les oppositions pourraient être reçues à la société «société commerciale du sahel» sis à cité essalama jemmel dans le délai de 20 jours à partir de la publications de cette avis au J.O.R.T.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «le Quotidien» daté le 3/6/2023.

2023S00682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté du 3/4/2023 enregistré à la recette des finances de Sousse rue 03 septembre 1934 le 24/5/2023, sous le n°23201516 quittance n°M041093 Madame Rachida Bent Ali Tarchouna, titulaire de la carte d'identité Nationale n°02939441, a cédé à Monsieur Makram Ben Youssef Chakraoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°02989124, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie exploité sous la dénomination «café sidi abdelhamid» sis à la route de Monastir Sidi Abdelhamid Sousse MF 410024 Q.

Toute opposition doit être faite dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette publication entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce sis à la route de Monastir Sidi Abdelhamid Sousse.

La présente vente a été publiée au journal Achourouk paru le 26/5/2023.

2023S00691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/5/2023 enregistré à la recette des finances Bvd de la paix le 24/5/2023 quittance n°M053331 la société TOUTA Clean titulaire du MF n°1623972/S a vendu à la société Fakahine Plus titulaire de la MF n°1627383/T tout le fonds de commerce exploité dans le commerce des produits de ménage, sanitaire et de décoration dans le local n°2 au RDC de l'immeuble Hermes sis au Bvd Habib Bourguiba Grombalia Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours entre les mains de Maître Mohamed Barhoumi Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 31/5/2023.

2023S00692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 8/6/2022, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 02/12/2022 sous N° 02205113 quittance n°M068792. Mr Lassaad Ben Mohamed Yangui, titulaire de la CIN n°05309874 demeurant Rue Taha Hassine Rejiche Mahdia a vendu et cédé à Saïda Bent Ibrahim Ben Belgacem AJAL, titulaire de la CIN n°06198429 demeurant à Cité Echabbeb Gafsa, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce article d'artisanat avec tous ses éléments corporels et incorporels (MF : 0881318W) sis à l'Avenue Ali Belhouane Errawdha - Hiboun- Mahdia.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet du contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa et La Presse» du 4 juin 2023.

Cette annonce annule et remplace l'annonce n°2023S00634FCCC2 parue au JORT n°64 du 30/5/2023.

2023S00697FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22 Mai 2023 rédigé par Maître Hassene Abid Avocat à la cour de cassation demeurant à la Rue Ali Bech Hamba Imm El Manar à Sfax, Mr Mohamed Ben Salah Magherbi (CIN n°03439684) a vendu à Rim Bent Mansour Magherbi la totalité du fonds de commerce consistant en la vente des fruits secs sis à la Route Mahdia km 5.5k m à Sfax.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassene Abid jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien paru le 3 juin 2023.

2023X00755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente rédigé par Me Iram Khemakhem Avocate à la cour de cassation, légalisé de signature le 23/5/2023 et enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba Sfax le 24/5/2023, quittance n°M048589, reçu n°23203418, Mr Ahmed Khemakhem, ayant pour IU : 0112966V, agissant en sa qualité personnelle et pour le compte des héritiers du feu Khaled Khemakhem : sa veuve Saloua Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°01060547 et ses enfants Khadija Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°05342619, Mariem Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°05342622, Aicha Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°08157334, Emna Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°08166215, Mustapha Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°08185247, Zeineb Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°08784276, Ibrahim Khemakhem, titulaire de la C.I.N n°08856088, demeurant tous à l'Av. Bourguiba Rue Elyssa n°22 bis Jnen Khemakhem El Ain Sfax, en vertu d'une procuration enregistrée à la recette des finances Rue Aboul Kacem Chebbi le 7/01/2023, Quittance n°M013977, Reçu n°23700636, a vendu à Mr Slim Klifi, titulaire de la C.I.N n°05365682, demeurant à la Route Menzel Chaker km 11 impasse Echikh Brahim Sfax, les deux fonds de commerce mitoyens exploités par lui-même et consistant en un garage de réparations de véhicule et vente de pièces détachées d'occasion et neuves, sis à la route Menzel Chaker km 1.8 Sfax, avec tous leurs éléments corporels et incorporels, d'un montant vingt mille dinars (20000 dinars) à raison de dix mille dinars par fonds.

Toute opposition doit s'effectuer entre les mains de l'acheteur au cabinet de Maître Iram Khemakhem, Avocate près la cour de cassation et ayant son étude au 97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 01/6/2023.

2023X00756FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous seing privé signé le 24/5/2023, enregistré à la recette des finances Rue Abou el Kacem Chebbi Sfax sous le numéro 23202366, Madame Fatma Werguemi, a vendu au sieur Fraj Amara la totalité du fonds de commerce, sis au 170 Complexe Commercial Elarouika Sfax, le prix a été Consigné entre les mains du Sieur Mefteh Werguemi, les oppositions seront faites à son domicile sis à la route Mahdia rue Boutemri Sfax.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabah du 27/5/2023.

2023X00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, légalisé de signature le 24/5/2023 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 25/5/2023 quittance n°M049234 folio 232034959 monsieur Walid Ben Mounir Ben Taher Guarsallah a vendu à monsieur Ziyed ben Zouhair ben Selem Ellouz la totalité d'un fonds de commerce exploité en vente de lait et ses dérivés avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la route Menzel Chaker Km 4 Sfax avec un prix de 8.000.000d. Les oppositions peuvent être déposées chez l'avocate Maître Zrelli Habiba avocate auprès de la cour de cassation, sise à immeuble El Manar bloc C 3ème étage n°22 Sfax pendant l'horaire administratif durant 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette publication a été publiée au journal Le Temps daté le 01/6/2023 «PS2300317».

2023X00760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar Al Wafa à Sfax en date du 31 Mai 2023, enregistrement n°23202542, Quittance n°M057301. La société VITTORIA MOBILI, SARL dont le siège social est sis à la Rue Nacer Gargouri, Sakiet Edayer Sfax, enregistrée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant n°1697006H, représentée par son gérant Monsieur Ismail Ben Hlima a vendu à la société BASAMET, SARL, dont le siège social est sis à la Rue Taher Sfar Sfax, enregistrée au Registre National des Entreprises sous le n°150140J, représentée par son Gérant monsieur Slim Souissi, la totalité du fonds de commerce exploité dans tout type de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au local situé au niveau de la ceinture km 3 liant la route de l'AIN à la route de l'AFRANE Sfax. Les oppositions doivent être faites au cabinet de maître Chahira Ben Abdallah avocate à la cour de cassation, sis à la Rue Abou el Kacem ECHABBI, immeuble Rex Palace, 5ème Etage Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "Assabah et Le Temps" du 3 Juin 2023.

2023X00762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/3/2016 enregistré à la recette des finances Djerba Houmt Souk le 02/3/20216 sous le n°16200741 quittance n°M019123 et l'acte de précision en date du 29/11/2022 enregistré à la recette des finances Djerba Houmet Souk le 30/11/2022 sous le n°22905331 quittance n°M099213, Monsieur Romdhane Ben Slimen Yamoun titulaire de la CIN 03492709 du 9/01/1995 a vendu tout le fonds de commerce sis à la rue Martyrs Salah Ben Youssef ZI Essouani Djerba avec tous les éléments corporels et incorporels aménagé pour la vente pièces de rechange et accessoires auto à la société Romdhane Yamoun SUARL "TTM" identifiant unique 1451779N

représentée par son gérant Romdhane Yamoun. Cette annonce a été publiée au journal la Presse en date du 5/5/2023.

2023401352FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 30/5/2023 sous le numéro 23203459 et quittance n°M060238 Mr Abdelkader Bassam Saad titulaire de la CIN n°07409261 cède à Mr Mohamed Wassim Betaieb titulaire de la CIN n°04790987, la totalité du fonds de commerce consistant à tous commerces et exploité actuellement café 1ère catégorie au n°01 étage inférieur immeuble Alandalib résidence les oiseaux rue Ibn Mandhour Ariana.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr Mohamed Wassim, Betaieb au 4 rue Khalifa Stambouli Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux la Presse et Essahafa le 02/6/2023.

2023401443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce du 18/5/2023 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 22/5/2023 suivant reçu n°M049125 et n° d'enregistrement 23202193. Mr Wahid Ben Salah Ben Abed Elkader Khadrani CIN n°00603109 a vendu à Mr Franco Mantovani et Mme Khaouther Jlassi CIN n°07138198 tout le fonds de commerce avec ses composants corporels et incorporels sis au n°4 de l'ancien complexe commercial à l'avenue de la Liberté El Mhamdia exploité dans l'activité de vente de vêtements et chaussures.

Cette vente a été publiée au journal le Quotidien le 31/5/2023.

Les oppositions seront faites au cabinet de Maître Nejla Khabthani Avocate prés la cour de cassation sise au 24 Avenue Farhat Hached Ariana et ce dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023401449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat conclu le 20 décembre 2022, enregistré à la Recette des Finances à Denden le 20 décembre 2022 sous n°2203620 moyennant quittance n°M077263, publié au Journal Assabah le 3 juin 2023, Mme Monia Bent El Hédi Ben Ali SADEM épouse Mohamed BASLY demeurant au 42 Rue Khadija Ben Koualid Menzah 9C à Monsieur Riadh Ben Mohamed Ben Habib BASLY demeurant au 42 Rue Khadija Ben Koualid Menzah 9C a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un local exploité pour la fabrication et la commercialisation des lampes artisanales situé au village artisanale à l'avenue de l'Indépendance à Denden. Et tout créancier du vendeur, s'il veut s'opposer au paiement du prix, doit soumettre son opposition à l'acheteur à son adresse susmentionnée dans un délai de vingt jours à compter de la présente annonce au JORT.

2023401452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 01/6/2023 à la recette des finances La Marsa sous le n°23203488 quittance n°73963, la société MAWARID TUNISIENNE MF 492415E représentée par son liquidateur Mr Karim Soltani CIN n°05188541 a vendu un fonds de commerce d'un restaurant portant la marque internationale «Pizza Hut» avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au RDC de l'immeuble n°12 Rue Imem Ibn Hanifa La Marsa Tunis à la société MENDUSTRIE SA, MF n°0001039W représentée par son gérant Mr Khalil Ben Achour CIN n°00342148. Les oppositions doivent parvenir au cabinet du Maître Rakia MLIK Avocate au 31 Bis Rue Hasdrubal Br 10 Lafayette Tunis dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 4/6/2023.

2023401456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/01/2023, enregistré à la recette de Beb Souika le 24/01/2023 quittance n°M005750 enregistrement n°2320018, Madame Roudha Mejri titulaire de la C.I.N n°02562439, a vendu à Monsieur Mourad Belhouen titulaire de la C.I.N n°02270518, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné en une librairie, située au triangle rue Zaouia el Boukria Tunis n°19.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du Maître Anis Tarchi au 01 immeuble bardo tej premier étage bureau n°7 Bardo dans un délai de vingt jours de cet avis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 25 mai 2023.

2023401459FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de gérance libre enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 17/3/2023 sous le n° de quittance M020736 et enregistré sous n°23300800 Madame Baya Chamakhi CIN n° 00345414 demeurant à 10 Rue Zine Alabdine Snoussi Montfleury Tunis a loué à la Société Azzahra SARL Matricule Fiscal 1460812X sis à 02 rue Charles de Gaule Tunis Représentée par son gérant Mounir Melki CIN 00732067 la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce des chaussures et maroquinerie sis au 47 Bis Rue Souk Elouzar Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le droit de bail, le nom commercial, l'enseigne, la clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de la location ainsi qu'à l'adresse du maître Khaled Yousfi sis à 01 rue Jamaa Zitouna Tunis. Cette annonce est publiée au journal la Presse en date du 01 juin 2023.

2023T00590FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette des finances Bab Souika du 17/3/2023 sous le n°23300799 Quittance n°M020729. La société héritier Sadek Kassem matricule fiscal

1734854D sa gérante Sonia Kassem CIN n°07016180 demeurant à Résidence A2 Rue Bechir Khsiba Montfleury Tunis a loué à la société Azzahra SARL Matricule Fiscal 1460812X sis au 02 rue Charles de Gaule Tunis Représentée par son gérant Mounir Melki CIN 00732067 la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce produit textiles sis au 27 Rue Souk El Kasbah Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le droit de bail le nom commercial, l'enseigne la clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de la location ainsi qu'à l'adresse du maître Khaled Yousfi sis à 01 rue jamaa zitouna Tunis. Cette annonce est publiée au journal la Presse en date du 01 juin 2023.

2023T00591FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/5/2023 enregistré à la recette des finances à Sousse le 22/5/2023 (sous le numéro 23302196, reçu n°M033946), Mr Mohamed Naceur Drira, demeurant à Sousse, rue Ibrahim Lakoudi, avenue des palmiers, Khezama Est, MF 413490/C/N/C/000, RNE 0413490C, a loué la totalité du fonds de commerce sis à Sousse, avenue des palmiers, Khezama Est, exploité dans tous les types de commerce, à Mme Khouloude Kehili, demeurant à Ksibet Sousse, rue Sidi Abdelhamid, pour l'exploiter dans l'activité de parfumerie et articles de cadeaux.

Cette annonce est parue au journal «Echourouk» du 31/5/2023.

2023S00681FCCC3

Location d'une gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de location rédigé par Maître Mohamed Ali Yazidi en date du 24/4/2023 et enregistré à la recette des finances la Marsa en date du 26/4/2023 sous le numéro 23302607 Quittance numéro 59090 Mr Mohamed Said Ben Jaafar a donné en location Gérance à La Société "SAKO ELECTRO" SARL en cours de constitution représentée par son fondateur Mr Samir Ben Mohamed Ben Mokhtar Gara Ali, le fonds de commerce sis au 1 Rue Zeriab, 2078, La Marsa, Tunis destiné à l'activité de "Exposition et Vente Equipements Electroménagers" pour une année renouvelable.

Toute opposition doit parvenir au locataire à l'adresse du local loué sis au 1 Rue Zeriab, 2078, La Marsa, Tunis, dans les 20 jours au plus tard de la publication.

La location a été publiée aux journaux La Presse & Essahafa du 30/5/2023.

2023401462FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement agricole Soltana BORJ TWIL

Objet : Développement agricole

Zone d'intervention : Borej twil «Raoued»

Siège social : Rue Sidi Younes Borej Twil 2081

Décision de constitution : récépissé de déclaration du G.D.A délivrée par Mr le gouverneur d'Ariana en date du 7/02/2023.

P.C.A : Mme Slimeni Manel titulaire de la CIN numéro 00299626 délivrée à Tunis le 27/12/2003.

2023R00751APSF1

Constitution d'un syndic des copropriétaires

Suivant P.V. de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence «Ennozha» à Borj Cédria du 01 Avril 2023, enregistré à la recette des finances de Soliman le 4 Mai 2023 sous le n°23801091, quittance n°MO27062 et suivant décision de la municipalité de Soliman du 12 Mai 2023 sous le n°123, il a été constitué un syndic comme suit :

- Mr Moufid Latrache : Président
- Mr Wajdi Abbessi : Secrétaire général
- Mr Badii Ayari : Trésorier
- Mr Ghazi Khanchouch : Assistant
- Mme Wassila Hwasse : Assistante
- Mme Samira Farhat : Assistante.

2023R01426APSF1

Constitution de Groupement de Développement Agricole en Eau

Dénomination : Groupement Errached de Développement Agricole en Eau, Hazoua

Date de constitution : 12 juillet 2022

Siège : Souk El Bayadha, Nefta.

Objectifs :

- Maîtriser les ressources en eau et les répartir de façon équitable et efficace entre les agriculteurs
- Créer des projets de développement du groupement
- Investir dans le domaine de la vulgarisation de la consommation d'eau et de la diversification des produits agricoles
- Nettoyer l'oasis et prendre en charge les pistes rurales
- Etre à l'écoute des agriculteurs et de leurs préoccupations
- Résoudre les conflits entre les agriculteurs dans le cadre de la loi
- Percevoir les coûts d'irrigation annuelle à acquitter par les agriculteurs
- S'acquitter de ses obligations financières à l'égard de la Société d'Electricité et du Gaz ainsi qu'à l'égard de la maintenance et des salaires des employés.

Conseil d'administration :

Président : Salem Aouididi

Trésorier : Zouhaier Nasrallah.

Membres :

- Slim Harrath
- Rafik Sghaier
- Hafedh Lammouchi
- Nabil Said.

2023R01439APSF1

Syndicat des propriétaires Résidence Farah

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 12/3/2021 enregistré à la

recette des finances de Mourouj le 28/4/2023 sous le n°23702216 et quittance n°M039102 il a été constitué un Syndicat :

- Nom social : Syndicat des propriétaires Résidence Farah

- Objet social : Entretien et suivi de toutes les opérations administratives et financières.

- Siège social : Mourouj 5

Il a été décidé de nommer :

Mr Mohamed Mounir Khemiri : Président de Syndicat

Mr Noureddine Milli : Trésorier

Mr Mohamed Hergli : Secrétaire général.

2023R01440APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Malek pour vaincre le Lymphome

Lieu : 41 Rue Farhat Hached Sidi Rzigue Mégrine 2033 Ben Arous

Objectifs :

- Faire connaître le Lymphome pour sensibiliser la société civile.

- Participation à l'organisation des évènements culturels et de distraction.

- Apporter une aide matérielle et morale au profit des patients.

Membres :

Présidente : Mme Neila Hannefi

Trésorier : Mr Rached Chouikha

Secrétaire générale : Mme Myriam Jemai.

2023R01444APSF1

Constitution d'un Syndicat

Suivant procès enregistré à la recette des finances El Mourouj le 27/10/2022 Quittance n°M078199 enregistrement n°22804621. Il a été décidé de constituer un syndicat :

- Dénomination : Syndicat résidence Diar El Amel Mourouj1

- Siège : Residence Diar El Amel Mourouj 1

- But : Maintenance et protection de la résidence.

Membre :

- Président : Mehdi Hannachi

- Secrétaire général : Rafik Ghariani

- Trésorière : Samia Zrig

- Les membres : Mokhtar Gtari, Tarek Oueslati, Omar Brahem, Warda Boughanmi.

2023R01450APSF1

Syndic des copropriétaires de la résidence "Le carré Blanc"

Suite au PV de la réunion constitutionnelle de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence "Le Carré Blanc" en date du 26 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances d'Akouda au mois d'avril 2023 sous le Numéro 1955, le syndicat des copropriétaires de la résidence «Le Carré Blanc» est constitué.

La part des frais de syndic de chaque propriétaire est fixée à 2200 dinars par an.

La constitution du bureau du syndic est la suivante

Hatem Bouraoui : Président du syndic

Riadh Hamdi : Trésorier

Mondher Hadda, Sameh Mili, Mohammed Chemli : Membres.

2023S00669APSF1

Constitution d'une association culturelle

Nom de l'association : El Jaziya El Hilaliya pour la culture et le développement

Siège social : 28, Rue Tarek Iben Ziyed Mutuelle Ville Tunis.

Objectifs :

1) Contribution à la promotion et au développement d'initiatives de développement économique et durable.

2) Encourager l'artisanat et contribution à la promotion des traditions culinaires régionales et locales et des produits du terroir.

3) Participation à des événements culturels.

4) Etablir des relations avec des associations similaires dans les objectifs.

Fondateurs :

- Talmoudi Lamia : Présidente de l'association

- Derouiche Hédia : Vice-présidente

- Hammami Fatma : Secrétaire générale

- Borni Chirine : Trésorière.

2023401431APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suite au PV de l'assemblée générale extraordinaire de 5 mars 2023 enregistré à la recette de Beni Khiar le 01/6/2023 sous le n°23800852 Quittance n°24509 a été décidé la modification du nom de l'association : FOOTBALL CLUB MAAMOURA au lieu de MAAMOURA MINI FOOT CLUB.

2023R01433APSF2

Syndic des résidents de l'immeuble Amira Sahloul 4 Sousse

Conformément au P.V du 30/12/2022 enregistré le 13/01/2023 dressé par maître Salem Boumiza huissier de justice à Sousse il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du syndic de la résidence Amira Sahloul 4 Sousse ainsi qu'il suit :

Messieurs : Bouraoui Bouzidi : Président / Elamine Gharbi : vice président Mohamed Abdelmouttaleb Tfifha - Nouha Abdeljalil - Hassen Saidi : Membres.

2023S00680APSF2

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "l'Elysée"

Ennasr 2 Ariana

En vertu du P.V. de l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Résidence l'Elysée, rue Maya Jeribi Ennasr 2 Ariana, en date du 30 Avril 2023, enregistrée à la Recette des Finances Menzah 6 le 9 Mai 2023 sous le n°23803506 et quittance n°064771, ont été réélus Mr Mellassi Mohamed : Président, Abid Said : Secrétaire Général, Mechmech Ahmed : Trésorier et Bsiri Sami : Membre, Contrôleur Général et l'amendement de l'article 20 du règlement de copropriété en prolongeant la durée du mandat d'une année à trois ans et l'attribution, à compter de la date de constitution du syndicat, d'une prime mensuelle de gestion du bureau syndical.

2023401425APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

Syndicat "Jad 1", Hammamet Nord

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat "Jade 1" Hammamet Nord en date du 7 août 2022, enregistré auprès de la recette des finances de Kasr Saïd Tunis le 29 août 2022 sous le n° 22702308, quittance n°MO51740, un nouveau bureau de syndic a été élu, composé comme suit :

Président : M. Abdelkader Ellouze

Trésorier : M. Ali Louragini

Membre : M. Hatem Ennaoui

Membre : M. Maher Kallel.

2023401444APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après réduction de 40%

Etude Maître Louati Rim

Avocate près la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71 563 230

Tél Mobile : 98342627

Matricule fiscal : 000/P/A/723926/K

Partie poursuivante :

1) La société BEST LEASE, (S. A), RC N°B 132611999 Tunis, Représentée par son PDG demeurant à l'ADR 5 Rue Talleyrand 8ème Etage 1002 Tunis, Tunisie, élu son domicile au bureau de Maître Louati Rim, 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Louati Rim, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnét 1019 Tunis.

Parties poursuivies :

Monsieur Salah Eddine Ben Hamed Ben Mohammed Cherigui, CIN n°02073570 demeurant à la zone Boulila, Zaouiet Djdidi, Beni Khalled, Nabeul.

Désignation du bien à vendre :

Il s'agit de 6063 parts indivises de la Parcelle n°8 de la propriété dénommée «Hmida» objet du titre foncier n°13268 KEROUAN, d'une superficie de 23190 m², c'est un terrain agricole polygonale dont les frontières sont en partie matérialisées par une brique de figuier de barbarie et en d'autres parties ouverts sur l'immobilier voisin, il est pénétré par une ligne électrique, contenant des olives productives et quelques plantations d'un mince bâton et il a été constaté à la date de l'inspection une conduite d'eau gisant sur le sol, selon le descriptif de l'expert Mohamed Omrane désigné par l'ordonnance sur requête n°104352 rendue par le Tribunal de première instance de KEROUAN du 29/3/2022.

Mise à prix :

Après baisse de 40% la mise à prix est vingt-trois mille six cent quarante-cinq dinars 800 millimes (23.645.800 d) outre 3.222.993 d les frais qui ont été déclarés lors de l'audience du 15/5/2023 plus ceux qui seront déclarés le jour de la prochaine audience.

Date des enchères :

Lundi 10 juillet 2023 (10/7/2023) à 9h du matin et suivant par devant la chambre des criées prés le tribunal de première instance de KEROUAN.

Visite des lieux :

La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de KEROUAN.

Observation :

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2023R01446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Maher Ben Haedi Kharrouibi, CIN n°4140529.

Alaadine Ben Maher Kharrouibi, CIN n°6925047.

Manel Bent Maher Kharrouibi, CIN n°6878398.

Imen Bent Maher Kharrouibi, CIN n°6953274, Demeurants à la Rue Othman Ben Affan, Ksar Helal

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°16776 Monastir situé derrière lycée 2 mars 1934à Ksar Helal Monastir, consistant en un lot de terrain aménagé actuellement en jardin, d'une superficie totale de 418 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 5/7/2023 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents mille six cents quarante Dinars (200.640,000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00684VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivante : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Monsieur Hamdi Touati, Titulaire de la CIN n°02965857, demeurant à Oued Kharroub n°7 rue 142 Sousse.

Madame Abra Abdelbari, Titulaire de la CIN n°02995714, demeurant à Khezama Ouest rue Abdelaziz Jerbi Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°133809 Sousse, parcelle n°12, se compose d'un appartement au rez-de-chaussée d'une superficie de 68 m² avec des parts indivises 326/ 1000 parts, l'appartement se compose d'un séjour, trois chambres à coucher, salle de bain, cuisine et terrasse, situé à cité Erriadh Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 6/7/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt onze milles huit cent Dinars (91.800,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00685VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Yasmine Mghaieth, Titulaire de la CIN n°09299033 demeurant à DKHILA lotissement Palm Links Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

7804 parts indivises (7804/19510) du titre foncier n°7691 Monastir consistant en un terrain agricole implanté de 95 oliviers d'une superficie totale de 19510 m² attenant sur la route de wardanine situé à MASDOUR Monastir.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 5/7/2023 à partir 9h.

Mise à prix :

Deux cents trente quatre milles cent vingt dinars (234.120,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00686VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivante :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Monsieur Mohsen Chraiti, Titulaire de la CIN n°04135638, demeurant à Jemmal 78 rue 1er Juin Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre foncier n°82440 Monastir d'une superficie 228 m², sis à Sidi Massoud Jemmal Monastir se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage.

- Le rez-de-chaussée consistant en une maison traditionnelle composée d'un hall, salon, séjour, 3 chambres.

- Le premier étage consistant en un appartement composé d'un salon, 3 chambres et une terrasse.

- Le deuxième étage consistant en appartement non achevé composé d'un hall; salon, 2 chambres.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 5/7/2023 à partir 9h.

Mise à prix :

Quatre cents quarante milles cent quarante Dinars (440.140,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00687VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé en vertu d'un commandement

Valant saisie immobilière

Maître Mohamed Turki

Ayant son Cabinet à l'Avenue Béchir Sfar Cité d'Andalousie

Immeuble A Premier étage Bureau n°1 Mahdia

Tél : 73.681.898

M.F : 353342

Le créancier poursuivant : Abdelfettah Abbes, Avocat ayant son domicile Immeuble El Intilaka Escalier B 2 cinquième étage, Appartement n° 4 Sfax sa carte d'identité nationale n°01008040.

L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki ayant son étude à l'Avenue Béchir Sfar Cité d'Andaousie Immeuble A Premier étage Bureau n°01 Mahida sa carte d'identité nationale n°01344985.

Le débiteur saisi : Mohamed Noomane Ben BechirBen Mohamed Othmane, Gérant d'une Société, demeurant 8 Côté de la Mer Sidi Boussaïd Tunis, titulaire de la carte d'identité nationale n°03941836.

Commandement valant une saisie Immobilière :

Du fait que l'immeuble à vendre est un immeuble immatriculé, le mandant a signifié un acte de commandement valant saisie immobilière au débiteur saisi par l'intermédiaire de l'Huissier de Justice Maître Zohra Mrad suivant son exploit n°117704 en date du 15/3/2023 et déposée à la Direction de la Conservation Foncière qui l'a inscrit au registre foncier comme il est confirmé par la lettre de la Direction en date du 3/5/2023.

Immeuble à vendre :

L'ensemble de 264,957 parts revenant au débiteur saisi et dont le nombre total s'élève à 10598,291 parts de la division en 36337 parts de l'ensemble de la parcelle n°77 sise au secteur El Abbassia - Délégation d'El Jem Gouvernorat de Mahdia ayant une superficie totale de 36337 m² comportant des pieds d'oliviers et un local de logement objet du titre foncier n°25443 Mahdia.

Mise à prix :

Les parts revenant au débiteur saisi ont été évaluées par les deux experts Messieurs Mohamed Dhahbi et Lotfi Ben Alaya agissant suivant l'ordonnance sur requête n°6252 /2021 rendue par son excellence Monsieur le Président du Tribunal de

Première Instance de Mahdia en date du 16/12/2021 et l'ordonnance n°2392/2022 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 19/5/2022 pour un montant de deux cent soixante quinze mille cinq cent soixante dix huit dinars 900 millimes (275 578,900).

Attendu que le montant de la créance est beaucoup inférieure au prix de l'immeuble. La vente va se limiter à seulement à 264,957 parts de la division égale à 10598,291 ce qui est égal à : 275 578 900 ÷ 10598,291 = 26002 qui est la valeur d'une seule part.

La mise à prix pour la vente de 246,957 parts est égal à : 264,957 x 26002 = 6 889 411

Date et lieu des enchères :

Les enchères auront lieu le lundi dix juillet deux mille vingt trois (10/7/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia à la salle réservée à cet effet.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat.

Visite de l'Immeuble :

La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours de la semaine de huit heures du matin à dix sept heures.

Les hypothèques et les charges qui grèvent l'immeuble :

Il n'existe aucune hypothèque ou charge qui grèvent l'immeuble.

2023X00761VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de la Turquie, Tunis représentée par son PDG. Identifient Unique 0000120H.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230 203, M.F 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Mondher ESSAMET, C.I.N n°01297525 demeurant à l'avenue de L'U.M.A, Cité Jawhara Bloc A3, Appt n°13 La Soukra 2036, et à l'hôtel Nawres Mrezga Nabeul.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 543 parts /6381 parts indivises dans la propriété dénommée «Naziha 328» objet du titre foncier n°38215 Tunis, qui consiste en la parcelle n°6 du plan du morcellement du titre foncier n°38215 Tunis en huit parcelles, sise à Hammamet gouvernorat de Nabeul sur la route Nabeul Hammamet situé dans une Zone urbaine délimité par les parcelles n°5-8-7 du plan de lotissement du titre foncier n°38215 Tunis, alimenté par l'électricité et l'eau potable, le dit titre est inclus dans le plan d'aménagement du territoire approuvé par la municipalité de Hammamet de l'année 2009.

Mise à prix : est fixée à deux cents quatre vingt trois milles neuf cent soixante sept Dinars 823 Millimes (283.967dt823) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 10 juillet 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023401442VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Société NAILI FILS ET CIE (S.A.R.L), ayant son siège social 16, rue de Palestine, 1080 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité des parts indivises (236000 m²) appartenant à la partie saisie de l'immeuble objet du titre foncier n°35047 Ariana dénommé «BON VENTRE» sis à Jaafar, Ariana consistant en un terrain montagneux sur lequel est exploité une carrière de pierres et des matériaux de construction équipée d'un espace pour l'administration, un entrepôt, une station de lavage et des ateliers de réparation des engins et des matériaux de travaux.

Mise à prix : (7.565.120D000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Lundi 10 Juillet 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance Ariana à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401445VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivante : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Société SUD CON (S.A.R.L), ayant son siège social 10, rue Farhat Ben Afia, Ariana et route de Médenine, Tataouine 3200.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation, 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité de l'immeuble appartenant à la partie saisie objet du titre foncier n°11221 Ariana dénommé «ELKSIBI » sis à Borj Louzir, Ariana consistant en un terrain sur lequel est construit un immeuble de trois étages : un appartement (S+3) au rez-de-chaussée d'une superficie de 176 m² et 1 appartement (S+2) d'une superficie de 99 m2 au rez-de-chaussée, deux appartements au 1er étage (appartement n°2 d'une superficie de 92m2/ appartement n°3 d'une superficie de 106 m²) un appartement au deuxième étage d'une superficie de 197 m².

Mise à prix : (996.600, ,000) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Lundi 10 Juillet 2023 devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401446VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après Réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis MF 013026 E/P/M/000.

Partie saisie : La société EL BEZ FRERES, SARL (société en liquidation) immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0433408C, représentée par son liquidateur Mr Akram Chriti domicilié au 12 rue Ibn EL Jazzar app 03, Lafayette, Tunis

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : les parts indivises (47,813 Parts) soit 109,013 m² du TF numéro 110930 Tunis dénommé «Yvette Edmond» d'une superficie totale de 228 m² répartie en 100 parts sis 21 rue Ali Dargouth Tunis consistant en un local commercial avec mezzanine en construction légère, le toit en férat, salle d'eau.

Mise à prix : (258.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi (04 Juillet 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023401447VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La société MARBRERIE M.O.N SARL dont le siège social est situé à Ben Arous El Khelldia inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°B2489392007 matricule fiscal 103096 W. - L'emprunteur.

La partie saisie : La société menuiserie en aluminium "MENUI ALU" SA dont le siège social est situé à Ben Arous El Khelidia inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°B1126801997 matricule fiscal 6649 P

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguia rue 4657 et 42574 Sejoumi ; MF 0988998/V.

Propriété saisie : L'Immeuble objet du titre foncier n°5482 Ben Arous dénommé "FATMA" objet du titre foncier n°5482 Ben Arous d'une superficie de 19100 mètres carrés constitué de trois parcelles 55-51 et 53 situé à la zone Industrielle Khelidia Ben Arous sur lequel est édifié les constructions suivantes :

La parcelles n°55 est d'une superficie 9070 mètres carrés se compose d'une entrée extérieure menant à une cour contenant des unités de production. La première unité est à gauche de l'intérieur et elle contient un bâtiment administratif, suivi d'un atelier avec une toiture métallique, puis un second espace sous forme d'atelier puis un troisième espace, ces espaces sont utilisés pour produire du marbre poli et il a toutes les exigences de travail de la machine lourde et des grues montées sur rails et le reste de l'espace a une quantité de marbre sous forme de moules.

Les parcelles n°51 et 53 sont d'une superficie 10030 mètres carrés. Ce sont deux pièces adjacentes situées du coté sud de la parcelle 55 séparées par des canaux et contenant des espaces sous forme d'ateliers leur toiture est métallique, le hall d'entrée a des bases en béton pour l'installation de machinerie lourde à haute résistance. Le reste de la parcelle se compose d'un vaste espace avec du marbre en forme de moules et clôturé.

Mise à prix : le prix de la propriété est (4.511.696.100 DT) Frais et honoraires d'Avocat en sus d'après une expertise réalisée par Mr Ahmed Lamine Chaibi expert désigné par une ordonnance sur requête n° 78405 du président du tribunal de première instance de Ben Arous.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu le jeudi 6 juillet 2023 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023401457VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de Règlement judiciaire "SOCIETE ELECTRO BRIKA"

I.U : 1265509B

Siège social : Avenue Abdessattar Dridi, Seliana 6100

En vertu de la décision n°26 rendue par le président du Tribunal de Première Instance de Seliana en date du 23/5/2023, il a été décidé :

- L'ouverture des procédures de règlements judicaires au profit de la société «ELECTRO BRIKA» et l'ouverture d'une période d'observation à partir de la date de cette décision.

- La nomination de Mr Slah Guedouar en qualité d'administrateur judiciaire et ce afin d'établir un plan de sauvetage.

Les créanciers de la société «ELECTRO BRIKA» sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire à son bureau sise à 2 bis rue Argentine 5ème étage bureau n°4 Belvédère Tunis Tél 71.841.014 et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent avis.

2023401450VEPA2

Cession à un tiers de la société

"MARBRERIE LES BERGES DU LAC"

I.U : 1116452X

Siège social : Z.I Jebel Ouest Bir Mchargua Zaghouan

En vertu du jugement rendu en date du 22 mai 2023 dans le cadre de l'affaire n°30, le tribunal de première instance de Zaghouan a décidé la cession à un tiers et en un seul lot de la société marbrerie les Berges du Lac et désigné ainsi l'expert Slah Guedouar commissaire d'exécution et ce pour procéder à l'opération de cession de la dite société en vertu d'un cahier des charges et la publication de ce jugement.

2023401451VEPA2

Jugement de Faillite numéro 116

Société Christine Confection

Société à responsabilité limitée

RC : B187051996

I.U : 0015018N

Capital social : 9 500 000 Dinars

Siège social : zone industrielle, Ksar Said La Manouba

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023 sous le numéro 116, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date de dépôt de la demande de règlement judiciaire le 21 avril 2021. la nomination de Mme Znaidi Maali juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite, l'autorisation de faire la publication légale exigibles l'opposition des scellés avec l'exécution de ce jugement provisoire, la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société, le greffe du Tribunal doit l'insertion du présent jugement au registre national des entreprises et transmettre l'extrait du jugement de faillite au procureur de la République ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement ou se trouve le siège principal de la société dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement et d'en informer la commission de suivi des entreprises économiques et d'afficher l'extrait du présent jugement au tribunal de première instance de la Manouba, sur la porte de la société en faillite et dans tous ses centres d'activité.

Il appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sise au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2023401458VEPA2

Liquidation de succession

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Tunis 01 sous le n° 18995 en date du 26/4/2023, il a été décidé la liquidation de la succession de la défunt Zakia Ben Bechir Ben Hlel Cherni CIN n°00517375 et la nomination de Mme Marwa Ayari comme liquidateur de la dite succession et ce en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre tous les ayants droit. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis (tél : 92.122.520) et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2023401463VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP"

Société anonyme

Au capital de 10.600.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 001767Y

CNSS : 53880/45

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale et Industrielle

des Produits en Plastiques "SCIPP", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 juin 2023 à 16h au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31.12.2022.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2022.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus aux dirigeants et aux administrateurs

8. Pouvoirs pour formalités.

9. Questions diverses.

2023T00587SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société EL KANAOUET

S.A. au capital de 11.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, angle rue Ahmed Rami, cité les jardins 1002-Tunis

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juillet 2023 à 9h30 au siège social de la Société El Kanaouet sis à l'Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, Angle rue Ahmed Rami Cité les jardins 1002 Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6- Fixation des jetons de présence.

2023R01442SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Société anonyme

Au capital de 38.250.000 Dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - BD 33 - 1002 Tunis - Belvédère

M.F : 0001214SAM000

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau lunisien et Services «Artes» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra par Visioconférence le mercredi 5 juillet 2023 à 10 Heures à partir du siège social de la société, 39 avenue Kheireddine Pacha - BO 33-1002 Tunis - Belvédère, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions;

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2022 ;

- Quitus pour l'exercice 2022 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARIES arrêtés au 31/12/2022 ;

- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARIES arrêtés au 31/12/2022 ;

- Nomination d'administrateurs au sein du conseil d'administration;

- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

Conformément au communiqué du CMF du 19 mars 2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, ARIES SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs, le Secrétaire et les commissaires aux comptes.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails accompagnés par l'attestation de propriété de leurs actions pour pouvoir recevoir des invitations comprenant le lien de l'application Teams et ce au plus tard cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : agoartes@renault.com.tn les actionnaires recevrons par mail Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration.

Il ne sera tenu compte que des votes reçue par ARTES SA au plus tard un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée, le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés par lettre recommandé avec accusé de réception ou déposé directement au bureau d'ordre de la société.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Les documents relatifs à cette Assemblée son mis à la disposition des actionnaires au siège sociale de la société 39 avenue Kheireddine Pacha - BO 33-1002 Tunis - Belvédère.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique agoartes@renault.com.tn, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée Générale.

2023R01445SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIVET SA

Société anonyme

Au capital social de 900 000 Dinars

Siège social : 25, Rue Cheikh Mohamed Naïfer - Dar Fadhal - 2036 La Soukra

IU : 1032105 RAM 000

CNSS : 341978-53

Tous les actionnaires de la société sont priés de se présenter, le vendredi 30 juin 2023 à 10h, au siège de la société, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2022;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

5. Affectation des résultats;

6. Pouvoir pour formalités.

2023R01451SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS - SA

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 7118 98 00

Fax : 7118 98 50

IU : 0587523F

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le vendredi 30 Juin 2023 à 9h30, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ; et

- Délégation de pouvoirs.

2023R01452SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2023

SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS

«TUNISAVIA»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 Dinars

Siège social : Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0011950 A

Numéro d'affiliation à la CNSS : 48010-92

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 31 Mai 2023, Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le mardi 4 juillet 2023 à 10 Heures au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du Leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» durant l'Exercice clos le 31/12/ 2022.

2- Examen et approbation des Etats Financiers de la Société TUNISIENNE DE TRANSPORTS SERVICES ET TRAVAUX AERIENS «TUNISAVIA» arrêtés au 31/12/2022.

3- Affectation du Résultat de l'Exercice clos le 31/12/2022.

4- Quitus aux Administrateurs.

5- Renouvellement du mandat de certains membres du Conseil d'Administration.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de TUNISAVIA sis au Boulevard du leader Yasser Arafat 2035 Tunis Carthage, dans les délais prescrits par la loi.

2023R01453SANB3

Convocation

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce ZI la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.N.E : 0013953 M

Les actionnaires, de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le lundi 26 Juin 2023 à 10h, à une Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.O :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2022

4. Quitus aux Administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022

6. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

7. Délégation de pouvoirs.

2023R01454SANB3

Convocation

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce ZI la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.N.E : 0013953 M

Les actionnaires de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le lundi 26 Juin 2023 à

9H30, à une Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.E :

1- Annulation de la réévaluation libre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juin 2016.

2- Lecture et approbation du rapport de l'expert relatif à la réévaluation des actifs de la société.

3- Approbation de la réévaluation légale des actifs au niveau comptable de la société.

4- Approbation de la réévaluation libre des actifs au niveau comptable de la société.

5- Délégation de pouvoirs.

2023R01455SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Fresenius Médical care Tunisie S.A

Société anonyme

Au capital de 2 470 000 DT

Siège social : Km 128 Z.I Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0020441J

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 23 Juin 2023 à neuf heures du matin au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Réélection / Désignation des administrateurs.

7. Questions diverses.

2023S00688SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Medex S.A

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 02, Avenue du 03 Août - Trocadéro 4000 - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 0766763T

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 24/6/2023 à neuf heures du matin, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

2023S00689SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ADHE-ELS S.A

Société anonyme

Au capital de 24 500 000 DT

Siège social : Km 128 - Zone industrielle - Kalaa Kébira - 4060 - Sousse

Identifiant unique au RNE : 0020024V

Les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le 23 Juin 2023 à quinze heures, à la Villa sise au lotissement Narjess II - Hammam Sousse Port El Kantaoui afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022, ainsi que les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Réélection / Désignation des administrateurs

7. Questions diverses.

2023S00690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Green Fruits - S.A

Société anonyme

Au capital social de 1.620.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Kebili

I.U : 1192251Q

N° Affiliation CNSS : 280564-40

Les Actionnaires de la société GREEN FRUITS SA sont convoqués pour se réunir le Mercredi le 5/7/2023 à 10h du matin au siège social de la société UGFS sise à la Rue du Lac Biwa, Tunis, Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2) Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31/12/2019

3) Lecture des rapports Général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

4) Approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

5) Approbation des conventions réglementées (art 200 CSC) effectuées au cours de l'exercice 2019.

6) Quitus aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2019.

7) Affectation du résultat de l'année 2019

8) Nomination /Renouvellement du mandat des administrateurs.

9) Nomination /Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

10) Pouvoir et formalités.

2023X00758SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

North American Private University

S.A - capital 2 000 000 DT

Route de M'Harza Km 1.5 - Sfax

IU : 1227356P

MF : 1227356/P/A/M/000

Les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale

ordinaire qui aura lieu le 26 juin 2023 à 15 heures au siège sociale de l'institut, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022,

- Approbation du rapport de gestion établie par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers au 31 décembre 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et du directeur général,

- Approbation du mandat des administrateurs,

- Nomination d'un commissaire aux comptes,

- Attribution de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration,

- Information de l'occupation de postes de direction dans d'autres sociétés par les administrateurs et le DG

- Questions diverses

- Pouvoir pour formalités.

2023X00763SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Chams

S.A au capital de 6 321 363 dinars

Route de Gremda km 3.5 - 3062 Sfax

MF : 420474V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la polyclinique Chams S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le 26 juin 2023 à 18H, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2022.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2022.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4- Fixation des jetons de présence.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6- Approbation des états financiers relatifs l'exercice 2022.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 et 2025.

9- Information de la prise de fonction de direction dans d'autres sociétés, par un ou plusieurs administrateurs, le président du conseil ou le directeur Général.

10- Quitus aux administrateurs et au directeur Général.

11- Délégation de pouvoirs.

2023X00766SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Chams

S.A au capital de 6 321 363 dinars

Route de Gremda km 3.5 - 3062 Sfax

MF : 420474V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la polyclinique Chams S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 26 juin 2023 à 19H, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement des modes de gestion.

2- La tenue des assemblées et des conseils via la nouvelle technologie.

3- Modification des statuts.

4- Délégation de pouvoirs.

2023X00767SANB3

SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES «SMIP» SA

Au capital de 4.400.000 TND

Siège social : Immeuble AL BADR Rue du Lac Mâlaren

Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 0509047N

N° CNSS : 0014161895

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE MAINTENANCE D'INSTALLATIONS PETROLIERES "SMIP" SA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 4 Juillet 2023 à onze heures, à l'immeuble Al Badr Rue du Lac Mâlaren les Berges du lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation éventuelle du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'activité de la société durant l'exercice 2022,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des comptes arrêtés au 31/12/2022,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

5. Approbation s'il y lieu, des conventions régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Fixation du montant des jetons de présence,

8. Renouvellement du mandat des Administrateurs,

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, et

10. Pouvoirs pour formalités.

2023401415SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA «SA»

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : L'IMMEUBLE MINIAR, BLOC A, 1er étage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 juin

2023 à dix heures (10 h) au siège social de la société sis à L'immeuble Miniar, Bloc A, 1er Etage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, Les Berges du Lac Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Transfert du siège social.

3. Modification corrélative de l'article 4 des statuts.

4. Pouvoirs pour formalités.

2023401429SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 5.707.000 DT

Siège social : L'IMMEUBLE MINIAR, Bloc A, 1er étage, Rue du LAC L'OURMIA 1053, Les Berges du Lac Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2023 à neuf heures trente (9h30) au siège social de la société sis à l'immeuble Miniar, Bloc A, 1er Etage, Rue du Lac L'Ourmia 1053, Les Berges du Lac Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

5. Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2022.

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. Démission et nomination d'un nouvel administrateur.

8. Quitus aux Administrateurs.

9. Questions diverses.

10. Pouvoirs pour formalités.

2023401430SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE -SA

Société anonyme

Capital social : 3.500.000 Dinars

Siège social : 10 Bis, Avenue Mohamed V - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0792865Y

Le Conseil d'administration tenu le 29/5/2023, convoque les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le jeudi 6 juillet 2023 à 9.30 heures au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins le Belvédère 1002 Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Annulation de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2022 ;

2/ Réduction du capital social ;

3/ Adoption des statuts mis à jour.

2023401439SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de Garantie

SA au capital de 3 000 000 DT

Siège social : 34, Rue Hédi Karray, Centre urbain nord el Menzah IV - 1004 Tunis

Identifiant Unique : 0836957S

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Garantie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 26 juin 2023 à 10h du matin, à l'Hôtel Shératon, sis à l'Avenue de la ligue Arabe, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice 2022,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Fixation du montant des jetons de présence pour la gestion de l'exercice 2022.

2023401440SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MAXULA CAPITAL

S.A. au capital de 4 700.000 dinars

Identifiant unique : N°1324953 Z

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Capital, Société Anonyme au capital de 4 700.000 dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à 12H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2022.

4) Quitus aux administrateurs,

5) Affectation des résultats.

6) Fixation des jetons de présence.

7) Pouvoirs pour les formalités.

2023401453SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société MAXULA GESTION

S.A. au capital de 500.000 dinars

Identifiant unique : N°1228214E

Siège social : Rue du Lac Léman - Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Gestion, Société Anonyme au capital de 500.000 dinars, sont convoqués

pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à 11H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5) Affectation des résultats,

6) Quitus aux administrateurs.

7) Pouvoirs pour les formalités.

2023401454SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE MAXULA BOURSE

S.A. au capital de 2 100.000 dinars

Identifiant unique : N°042963 B

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la Société Maxula Bourse, Société Anonyme au capital de 2 100.000 Dinars, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Jeudi 22 Juin 2023 à 10H, à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre 2022.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation des résultats.

6) Fixation des jetons de présence.

7) Renouvellement des mandats des administrateurs.

8) Pouvoirs pour les formalités.

2023401455SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Mutuelle de Services Agricoles Oasis El Guettar

Ancien souk El Guettar

MF : 1585683/V

Les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 juin 2023 à 9h du matin à la salle de réunion municipale.

Ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'année 2022.

2. Examen et approbation des comptes de l'exercice 2022.

3. Renouvellement du tiers du conseil d'administration.

4. Désignation de commissaire aux comptes.

- Les adhérents ont la faculté à partir du 15 juin de prendre connaissance au siège de la société des procès-verbaux du conseil d'administration et des états financiers.

- Les demandes de candidature au conseil d'administration sont déposées au siège social ou chez le Président du Conseil d'administration avant le 15 juin.

2023R01438SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

ETABLISSEMENTS DANGEREUX INSALUBRES OU INCOMMODES

Articles 293 à 324 du code de travail

Décret N°2687 du 9 octobre 2006

Le public est informé que Monsieur Mohamed Ghalgaoui, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°1228/5 en date du 8 février 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une constitution d'une unité de trituration d'huiles olive, situé sur : la propriété identifiée sous n°103324 délégation Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Jelma.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Je soussigné Djebali Abdellatif, titulaire de la C.I.N : 00354717 délivrée le 6/6/2013, déclare avoir égaré le titre de propriété 11550/07 objet du titre foncier : 40127 Bizerte.

2023R01428DIVD2

Perte de titre de propriété

Je suis la soussignée Radhia Maaloul titulaire de la C.I.N n°03374049 atteste que j'ai perdu le titre de propriété n°14/59151 pour le dessin immobilier n°31633. Localisé à Metouia Nord, délégation de Metouia, gouvernorat de Gabès.

Selon le certificat de perte numéro 617 délivré par le centre de sécurité national à El Metouia le 26/5/2023.

2023R01435DIVD2

Jugement de tutelle

Suivant acte daté le 10/3/2023 par Maître Riadha Najar Huissier de Justice numéro d'inclusion 43090 affaire numéro 5197.

Le Tribunal de première instance de Grombalia, Statuant en matière des tutelles, en son audience publique tenue le 9/5/2023 sous la Présidence de Mme Anes Debech Présidente du tribunal assisté du greffier Mme Kamilia Khibech a rendu le jugement que suit :

Nomination de Monsieur Ahmed Ben Ezzedine Ben Ali Ben Milled en qualité de tuteur de son Oncle Khalifa Ben Ali Ben Hessine Ben Milled pour l'administration de ses affaires et la gestion de ses biens conformément et la loi.

2023R01447DIVD2

Avis

Monsieur Fethi Ben Enneji Ben Habib Wesleti titulaire de la C.I.N n°06768834 annonce que son titre de propriété n°15/24402 concernant le titre foncier n°28375 Monastir a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Et ce suivant l'attestation de perte délivrée par le poste de police de Sahline.

2023S00683DIVD2

Avis

Mesdames Souad, Majida et Jalila Triki annoncent que leur titres de propriété d'un terrain portant 24 pieds d'oliviers situé à la route Eddaier Km15 Sfax provenant d'achat le 17 septembre 1995 dressé par les notaires Ridha Koubaa et Ahmed Maaloul ont disparu et elles veulent extraire des autres originaux. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

2023X00754DIVD2